

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 4222)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1135

présenté par

M. Breton, Mme Corneloup, Mme Boëlle et M. Le Fur

ARTICLE 14

Supprimer l'alinéa 25.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'alinéa 25 prévoit d'autoriser la création de gamètes artificiels à partir de cellules souches embryonnaires humaines.

Une telle disposition appelle à la plus grande prudence.

Quel que soit leur appellation ces « embryoides » peuvent se développer comme des embryons humains.

Des enjeux éthiques sont présents dans ce type de procédés. La France doit continuer à ne pas franchir ces lignes rouges.